

Circulaire du 9 décembre 1998 relative au budget 1999, chapitre 44-10/50, mise en oeuvre des mesures nouvelles

NOR : ATEG9870459C

(Texte non paru au *Journal officiel*)

La ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement à Mesdames et Messieurs les préfets de département (à l'attention des directeurs régionaux de l'environnement (pour action/) ; Madame et Messieurs les préfets de région (pour information).

Le Parlement a voté tout récemment la loi de finances pour 1999 qui s'est traduite par un accroissement sensible des crédits du ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement. Les crédits déconcentrés qui vous sont délégués sur le chapitre 44-10/50 et qui correspondent aux moyens mis à la disposition des DIREN pour aider la vie associative locale comportent de ce fait, au-delà du budget de reconduction, des mesures nouvelles destinées à soutenir le débat public.

Ces crédits vont permettre d'encourager l'apport des associations au débat public dans un grand nombre de domaines. Je pense notamment à la participation des représentants de certaines associations à diverses commissions que vous présidez ou dont vous décidez la mise en place, qui donne lieu bien souvent de leur part à un important travail préparatoire. Cet apport mérite d'être reconnu. Aussi, j'attache la plus grande importance à ce que ces associations reçoivent une compensation forfaitaire en rapport avec leur engagement réel dans la protection de l'environnement.

J'appelle donc tout particulièrement votre attention sur l'utilisation de ces crédits qui vont permettre de renforcer l'action de ces partenaires essentiels et de soutenir des activités dont l'utilité sociale ne peut être méconnue. Pour l'année 1999, j'envisage de déléguer à chacun d'entre vous un montant forfaitaire.

Vous voudrez bien me rendre compte, au 1^{er} octobre 1999, du montant des crédits du titre IV que vous avez consacré à cette fin, ainsi que des difficultés rencontrées dans la mise en application de la présente circulaire et des suggestions que vous inspire sa première mise en application. Le compte rendu d'utilisation de cette mesure nouvelle me permettra d'affiner ultérieurement les critères de répartition et d'attribution.

DOMINIQUE VOYNET